



## Extrait du procès-verbal des délibérations

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-011

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

objet : Renouvellement des lignes de trésorerie

Depuis juillet 2016 le SMO Eure Numérique a contracté deux lignes de trésorerie bancaire d'un montant de 5 000 000.00€ chacune, arrivant à échéance le 10/07/2017.

Ce besoin de trésorerie est lié au mode de financement du SMO Eure numérique pour la réalisation du réseau très haut débit. Certains financeurs octroient leur subvention exclusivement après acquittement des factures adressées aux entreprises titulaire des marchés publics pour la réalisation du réseau haut et très haut débit. Ceci est notamment le cas de l'Etat et de la Région Normandie (qui représente à eux deux la moitié des financements d'Eure Numérique).

Il y a donc pour le SMO une nécessité d'assurer la couverture financière de ces dépenses jusqu'au versement des subventions lui attendues. Il s'agit donc d'un besoin de financement à court terme.

Comme en 2016, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole ont manifesté leur volonté d'accompagner le SMO dans le déploiement du très haut débit à des conditions qui tendent à s'améliorer notamment pour ce qui relève de la Caisse d'Epargne dont le taux, sur la base de l'indicateur Eonia qui reste stable, passe de 1,10% en 2016 à 0.75% en 2017.

### Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Fax : 02 32 60 45 18  
Courriel : [contact@eurenumerique.fr](mailto:contact@eurenumerique.fr)

## Examen des offres pour 2017 et comparatif avec 2017

### Comparaison entre LTI actuelle et nouvelles offres

1- Volume proposé	LTI ACTUELLE		PROPOSITION DE RENOUELEMENT	
	2016	2016	2017	2017
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
En millions €	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
2- Marge proposée	2016	2016	2017	2017
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
EONIA (flooré à 0%)	1,10%		0,75%	
Euribor 1 mois moyenné (flooré à 0%)		0,65%		0,65%
3- Commissions	2016	2016	2017	2017
	Caisse d'épargne	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	Crédit Agricole
Commission d'engagement (%)	0,08%	0,10%	0,03%	0,10%
Commission d'engagement (€)	3 900,00 €	5 000,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €
CNU (%)	0,08%	0,05%	0,05%	0,05%
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	0,00%	0,10%	0,00%	0,05%
Forfait de gestion / Frais de dossier (€)	- €	5 000,00 €	- €	2 500,00 €

*payable 1 fois lors de la mise en place*

*payable 1 fois lors de la mise en place*

#### A - CNU (Commission de Non Utilisation)

Renouvellement LTI 2017											
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant restant	5 000 000	4 500 000	4 000 000	3 500 000	3 000 000	2 500 000	2 000 000	1 500 000	1 000 000	500 000	0
Caisse d'Épargne	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
coût CNU (€)	2 500,00	2 250,00	2 000,00	1 750,00	1 500,00	1 250,00	1 000,00	750,00	500,00	250,00	0,00
Crédit Agricole	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
coût CNU (€)	2 500,00	2 250,00	2 000,00	1 750,00	1 500,00	1 250,00	1 000,00	750,00	500,00	250,00	0,00

#### B - Taux d'intérêt

Renouvellement LTI 2017											
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant utilisé	0	500 000	1 000 000	1 500 000	2 000 000	2 500 000	3 000 000	3 500 000	4 000 000	4 500 000	5 000 000
Caisse d'Épargne	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
Montant annuel taux d'intérêt	0,00	3 750,00	7 500,00	11 250,00	15 000,00	18 750,00	22 500,00	26 250,00	30 000,00	33 750,00	37 500,00
Crédit agricole	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%	0,65%
Montant annuel taux d'intérêt	0,00	3 250,00	6 500,00	9 750,00	13 000,00	16 250,00	19 500,00	22 750,00	26 000,00	29 250,00	32 500,00

#### C - CNU + Taux d'intérêt

Renouvellement LTI 2017											
% d'utilisation LTI	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Montant utilisé	0	500 000	1 000 000	1 500 000	2 000 000	2 500 000	3 000 000	3 500 000	4 000 000	4 500 000	5 000 000
Caisse d'Épargne											
CNU + Taux d'intérêt	2 500,00 €	6 000,00 €	9 500,00 €	13 000,00 €	16 500,00 €	20 000,00 €	23 500,00 €	27 000,00 €	30 500,00 €	34 000,00 €	37 500,00 €
Commission d'engagement (€)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût global annuel LTI	4 000,00 €	7 500,00 €	11 000,00 €	14 500,00 €	18 000,00 €	21 500,00 €	25 000,00 €	28 500,00 €	32 000,00 €	35 500,00 €	39 000,00 €
Crédit agricole											
CNU + Taux d'intérêt	2 500,00 €	5 500,00 €	8 500,00 €	11 500,00 €	14 500,00 €	17 500,00 €	20 500,00 €	23 500,00 €	26 500,00 €	29 500,00 €	32 500,00 €
Commission d'engagement (€)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Forfait de gestion / Frais de dossier (%)	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Coût global annuel LTI	10 000,00 €	13 000,00 €	16 000,00 €	19 000,00 €	22 000,00 €	25 000,00 €	28 000,00 €	31 000,00 €	34 000,00 €	37 000,00 €	40 000,00 €

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne pour un montant de 5 000 000.00€, de renouveler également la convention avec le Crédit Agricole pour un montant de 5 000 000.00€, selon les éléments décrits ci-dessus et d'adopter la délibération suivante :

**Délibération n°2017-011**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Numérique**

Réunion du 28 avril 2017

objet :   Renouvellement des lignes de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec le Crédit Agricole concernant une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur Euribor 1 mois moyenné auquel s'ajoute une marge de 0.65%,
- D'autoriser le Président à renouveler la convention avec la Caisse d'épargne concernant une ligne de trésorerie pour un montant de 5 000 000.00€, conclue pour une durée de 12 mois avec l'application d'un taux d'intérêt basé sur l'indicateur EONIA auquel s'ajoute une marge de 0,75%.

- Nombre de voix pour :
    - Collège EPCI : 26
  - Collège Conseil Départemental : 15
  - Nombre de voix contre :
    - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
- 
- Abstention :
    - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Hervé Maurey**

